

Un jugement favorable pour la commune

Le conseil municipal s'est réuni le 5 février.

Dossier assainissement : M. Hede a porté à la connaissance du conseil municipal la notification de jugement adressée à la commune par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, jugement favorable pour la commune de Neuilly-sur-Suize compte tenu du préjudice subi du fait des dysfonctionnements de la station d'épuration.

Fibre optique sur la D 143 : la commune a reçu récemment une déclaration d'intention de commencement de travaux relative à la pose de fibre optique, de façon à bien situer les réseaux d'éclairage public, assainissement, eau potable afin d'éviter tous désagréments.

Il s'agit d'un test de grandeur réelle Chaumont-Poulangy, dont les travaux débiteront début mars à Poulangy et passeront par Neuilly, Crenay et Foulain.

Chasse : le conseil a été informé de la démission de Christian Morlet en qualité de président de la société de chasse de Neuilly depuis le 10 janvier, pour raisons personnelles.

Système informatique : le matériel informatique étant deve-

nu obsolète, il est envisagé de le remplacer dans le courant de l'année.

Déneigement : M. Hede a fait part aux membres présents des modalités et des contraintes imposées aux communes pour faire effectuer les opérations de déneigement par des exploitants agricoles.

Le conseil municipal réfléchit aux moyens à mettre en place pour effectuer de futures opérations de déneigement. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une nouvelle réunion de conseil municipal.

Duathlon : le championnat de France de Duathlon longue distance est prévu dimanche 4 juillet. A cet effet, le CD 143 sera interdit de 11 h à 16 h depuis le rond-point de La Vendue jusque Crenay. Des déviations seront mises en place, modifiant le sens de la circulation. Un avis sera prochainement adressé aux Néoviciens les informant des modalités de circulation du dimanche 4 juillet.

Par ailleurs, il conviendra de régler les feux tricolores.

Elections régionales des 14 et 21 mars : il a été procédé à l'organisation des bureaux de vote pour ces deux journées.